



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Nouveau Schéma
Départemental des Services
aux Familles de la Meuse**

2023-2026

UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES, ÇA SERT À QUOI ?

La politique d'accompagnement des familles au travers des établissements et services d'accueil des jeunes enfants, fait l'objet d'un pilotage dans le cadre de la politique familiale de la CNAF contractualisée avec l'Etat. Territorialement les caisses d'allocations familiales financent et pilotent les créations des places d'accueil en direction des jeunes enfants et des services d'appui à la parentalité. Les CAF assurent par ailleurs une part essentielle des financements des centres sociaux. Elles engagent des contrats territoriaux globaux (CTG) avec les EPCI qui disposent de la compétence petite enfance et interviennent en cofinancement des projets en direction de la petite enfance ou de la jeunesse.

Le conseil départemental est également impliqué dans la protection maternelle et infantile (PMI) en assurant le contrôle des établissements accueillant les jeunes enfants. Des interactions doivent intervenir avec la protection de l'enfance en prévention par l'appui aux compétences parentales. Le niveau d'intervention de la DDETSPP, est beaucoup plus limité, les dispositifs d'accompagnement à la parentalité (REAAP) et points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) sont depuis 2021 confiés entièrement aux CAF.

Le schéma départemental a notamment pour objet :

- d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles;
- d'assurer un meilleur maillage du territoire mais également une offre d'accueil diverse, de qualité et à même de mieux répondre aux besoins de tous les parents (cf. handicap / horaires de travail / personnes en recherche d'emploi);
- de définir des actions départementales

Développer et améliorer les services aux familles, réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services pour tous.



CONTEXTE :

Conférence des familles Adrien TAQUET du 6 octobre 2021 (cite l'étude « les familles en 2020 » publiée par l'INSEE en 2021)

- Les familles monoparentales sont à 85 % composées d'une femme avec enfants et 700 000 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté (Elisabeth MORENO Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances).

- En France, 8 millions de familles résident avec au moins un enfant mineur à la maison ;

-Une famille sur cinq vit avec trois enfants ou plus au domicile ;

-Les enfants des familles monoparentales et des familles nombreuses sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté.

-Quelques résultats de l'étude réalisée par Kantar pour la Cnaf auprès des familles en juillet en vue de la rentrée 2021 :

- 19 % des parents n'ont pas de mode de garde et s'occuperont de leurs tout-petits ;
- 60 % des parents estiment que les loisirs et activités des enfants représentant un effort financier ;
- 24 % des parents souhaitent un accompagnement et des conseils personnalisés

LES SIGNATAIRES : QUI PORTE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ?

Le 5 avril 2023, un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles a été présenté à l'ensemble des membres du Comité Départemental des Services aux Familles, nouvelle instance mise en place par décret du 14 décembre 2021 et présidée par Monsieur Le Préfet en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le pilotage de la politique départementale en faveur du maintien et du développement des services aux familles.

Ce schéma est prévu pour une période pluriannuelle de 2023 à 2026 et est construit dans une démarche participative puisqu'il réunit de nombreux acteurs institutionnels, professionnels et associatifs du territoire. Sont signataires :

Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse; Madame Marie-Christine TONNER, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Meuse; Monsieur Bernard BISE, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Meuse; Monsieur Jérôme THIROLLE, Directeur de la CAF ; Madame Anne DAL MOLIN, Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse; Monsieur Alain AUBERT, Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Meuse; Madame Céline PRINS Déléguée Territoriale Agence Régionale de Santé (ARS) de la Meuse, Madame Stéphanie GAUDIN, Magistrate du Tribunal Judiciaire de Bar-le-Duc, Monsieur Régis MESOT, Président de l'Association des Communautés de Communes ; Monsieur Gérard FILLON, Président de l'Association des Maires de Meuse.

Ce schéma départemental à vocation à dessiner une feuille de route partenariale et pluriannuelle pour le développement des services aux familles dans la Meuse.

Fruit d'une concertation avec les acteurs de terrain et d'une enquête auprès des familles, ce Schéma permettra d'agir sur quatre thématiques : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale.

CHIFFRES CLÉS :

LE PORTRAIT DES FAMILLES DE MEUSE

La population du département



182 000
habitants en
2020

16 % de familles
monoparentales

26 % de
familles
nombreuses
(+ 3 enfants)

Quelques données chiffrées sur les thématiques du schéma :

- Petite enfance : en 2019 : plutôt bonne couverture dans la Meuse en matière d'accueil du jeune enfant 68 places pour 100 enfants (accueil collectifs et individuels) → 3^{ème} meilleur taux du Grand Est et 9 points plus élevée que le niveau national ;
- Soutien à la parentalité : Offre en croissance mais inégalement répartie sur le territoire . Les dispositifs de soutien à la parentalité, à savoir :
 - Les Lieux accueil parents-enfants (LEAP),
 - les Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
 - et les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;
- Ils sont très présents sur les CA du Grand Verdun et de Bar-le duc Sud Meuse, mais inexistants sur 4 territoires à savoir : CC de Damvilliers-Spincourt, Cc des côtes de Meuse, CC de l'Aire à l'Argonne et enfin CC Val de Meuse-Voie sacrée ;
- L'enfance et la Jeunesse : une offre d'accueil de loisirs plutôt bien développée. La Meuse se démarque au niveau régional et national. Une plus grande concentration aux CA du Grand Verdun et de Bar-le-duc Sud Meuse. Difficultés des structures à recruter et former les professionnels ;
- Animation de la vie sociale : 10 centres sociaux (stable depuis 2017), 60 % situés aux alentours de Verdun et de Bar-le-duc et 11 Espace de vie sociale (EVS) répartis sur des communautés de communes plus rurales. (ex : CC Argonne-Meuse, CC du Samiellois) ;

→ **Disparités territoriales qui font ressortir les enjeux de mobilité et de rayonnement géographiques des centres socio-culturels et espaces de vie sociales dans les zones les moins dotées.**

LES ENJEUX DU SCHÉMA

Un bilan du précédent schéma

Un premier Schéma départemental des services aux familles (2016-2020) et un premier Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (2017-2020) ont été signés en Meuse. Cette première génération de schémas a permis d'inaugurer de nouvelles coopérations et de renforcer la coordination dans la mise en œuvre des différents dispositifs des services aux familles. Le bilan de ces schémas a permis de mettre en avant les réalisations suivantes :

Pour la petite enfance

- Le développement de l'accueil collectif, avec une augmentation des places disponibles en EAJE : 72 places créées sur la période du SDSF. Différentes sources de financement ont été mobilisées afin de soutenir le développement des accueils collectifs (PIAJE, PPICC, Fonds PSU, Fonds de rééquilibrage, FPT) ;

Pour le soutien à la parentalité

- La progression de la couverture du panier parentalité : la mise en place d'une dynamique autour des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et des espaces de rencontre, avec une réflexion amorcée pour 2 nouveaux projets de LAEP; le maintien du projet « co-parentalité après la rupture » des services de Médiation AJ, qui entre dans le cadre des actions REAAP;

Pour l'enfance et la jeunesse

- Le déploiement des Promeneurs du Net et de leur coordination départementale pour accompagner les adolescents notamment dans leurs relations parents/ados, qui crée une dynamique partenariale intéressante ;
- La mise en place de l'appel à projet ID Jeunes 55 par le Conseil Départemental qui a pour objectif de développer les projets portés par les jeunes (de 11 à 29 ans) du territoire Meusien. Un collectif jeune a également été mis en place pour développer et porter des actions en propre. Le but est de développer une démarche de démocratie participative vis-à-vis des jeunes.

Le Schéma départemental des Services aux Familles (SDSF) 2023/2026 a vocation à orchestrer l'ensemble des travaux des années qui viennent, en définissant des objectifs communs et prioritaires à mener sur le département de la Meuse :

- Améliorer les articulations entre accueil du jeune enfant et accompagnement vers l'emploi, sur la base du modèle des crèches à vocation d'insertion professionnelle, le cas échéant adapté aux réalités locales ;
- Développer des solutions dédiées aux familles monoparentales, leur apportant du temps pour elles, moments de répit indispensables à ces hommes et ces femmes qui assument une charge mentale lourde à porter seul ;
- Renforcer l'information de l'ensemble des acteurs des services aux familles sur l'importance des 1000 premiers jours ;
- Développer une offre en matière de soutien à la parentalité en matière numérique accessible et à proximité des parents.
- Un enjeu fort du département est la difficulté à recruter des professionnels dans tout le secteur des services aux familles. Pour ces prochaines années, un enjeu de valorisation des métiers des services aux familles et à la reconnaissance de ces derniers est présent en Meuse.

LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA

L'élaboration de ce Schéma s'inscrit dans **une démarche collective, qui associe les partenaires et les familles.**

- Il repose sur une méthodologie incluant :
- Le diagnostic de l'offre et des besoins des familles
- Le plan d'actions des partenaires
- Les modalités de pilotage et de suivi du Schéma

Et une démarche participative à travers:

- **Une enquête en ligne adressée à plus de 22 000 familles** par la Caf et la MSA. But : sonder leur connaissance, leur recours et leur satisfaction vis-à-vis de l'offre qui leur est destinée. —> 1 203 Réponses
- **Quatre ateliers thématiques** ont été organisés autour des différents champs du Schéma : **petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale**; ces ateliers ont rassemblés plus de **100 participants de tout le territoire meusien (collectivités, associations, partenaires institutionnels)**

LES 5 GRANDS AXES

A la différence du précédent schéma 2016-2020, l'animation de la vie sociale et la jeunesse ont été intégrés. En effet, auparavant il coexistait le SDSF et le SDAVS (Schéma Départemental de l'animation de la vie sociale). Le bilan de ses deux schémas a permis de mettre en évidence leurs liens certains.

Les thématiques citées précédemment, à savoir la petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la parentalité et animation de la vie sociale ont permis de dégager 5 actions prioritaires que sont : .

Assurer un maillage territorial des services aux familles

Développer le maillage territorial et la qualité de l'accueil des 0 à 3 ans en crèche et chez les assistants maternels, avec une attention particulière aux enfants et familles à besoins spécifiques ;

Renforcer les parcours éducatifs

Renforcer les parcours éducatifs des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans, pour favoriser leur autonomie et leur épanouissement ;

Soutenir les actions en direction des parents

Soutenir les actions en direction des parents, pour les accompagner à tous les âges de leur enfant ;

Soutenir les structures

Soutenir les structures d'animation de la vie sociale dans leur rôle auprès des familles ;

Promouvoir les métiers de l'accueil

Promouvoir les métiers de l'accueil du jeune enfant, de l'animation et mieux accompagner les carrières.



En 2020 : 820 assistantes maternelles proposaient 2 333 places —> 69% des places d'accueil du jeune enfant. Chiffre qui tend à diminuer au regard du vieillissement des cohortes d'assistantes maternelles.



Répondre aux besoins spécifiques en matière d'accueil
Les Bonus « mixité » et « inclusion handicap »



Depuis 2019, en Meuse les bonus « mixité et « inclusion handicap » ont été accordés respectivement à 10 et 23 structures. Le but est d'inciter les structures à proposer des réponses pour des besoins spécifiques (horaires atypiques, handicap etc)

LA GOUVERNANCE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

Le Comité Départemental des Services aux Familles sera l'instance stratégique du schéma. C'est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi pour la bonne mise en œuvre du Schéma. Ce comité est présidé par le Préfet, co-présidé par le Conseil Départemental (Marie-Christine TONNER (représenté par Madame Isabelle SPAETH-ELWART de Association des Maires de Meuse (représenté par Monsieur Francois CLAUSSE, Maire de la commune de Contrisson). Instance stratégique : CDSF, se réunira à minima 1 fois par an pendant toute la durée du schéma (2023-2026)

Instances opérationnels :

- **Comité de pilotage « restreint »**, qui se réunira autant que besoin durant la période du schéma;
- **Groupes de travail ad hoc** : réunissant les différents acteurs du département sur leurs domaines de compétence (petite enfance, parentalité etc) pour mettre en place les actions qui nécessitent un travail partenarial et un suivi approfondi.
- **Instances de suivi** : Séminaire de travail à mi-parcours du schéma qui permettra d'établir un bilan de la mise en œuvre du schéma et ajuster les orientations.

LISTES DES PARTENAIRES




**PRÉFET
DE LA MEUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Association des
Communautés de communes
de Meuse**



Contact :

Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél : 03 29 77 58 92 / 03 29 77 58 67
Mail : pref-communication@meuse.gouv.fr
40 Rue du Bourg 55 000 Bar-le-Duc